Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260605-2026_06_05_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, M. Bruno RENOUARD, Mme Catherine LEBON, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Régine BRIELLE, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Chloé GONORT ACHER, Mme Lydie HERVIEU, M. Franck JOURDAN, M. Thomas JUHEL, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Jean LEFRANC, Mme Cécilia LEMOINE, Mme Cécile MARCHAND, M. William POMMIER, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

5 excusé(e)s : Mme Cécile BREGEON ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Claire BOULAY ayant donné pouvoir à Mme Chloé GONORT ACHER, , M. Vincent LE GOUARD ayant donné pouvoir à M. Bruno RENOUARD, Mme Anouchka MEHEUST ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, M. Jean-Philippe ROUDIER ayant donné pouvoir à M. Franck JOURDAN.

3 absent(e)s : Mme Chloé BEAULIEU, M. Arnaud FOUQUE, M. Yves LE ROUX.

Secrétaires de séance : M. POMMIER William
Date de convocation : le 29 mai 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27

2026_06_05_07 Nomenclature : 5.3

Désignation de représentants au sein du Comité de Jumelage
Rapporteur : M. Le Maire

Vu les statuts du Comité de Jumelage de Saint-Aubin-du-Cormier, et notamment l'article 3 qui indique que « sont membres de droit : le Maire de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier et 8 représentants élus au sein du Conseil municipal de la commune »,
Considérant qu''à l'issue des élections, il convient de délibérer pour la désignation de ces membres.
Vu les candidatures de :

- Oliver SCHREIBER
- Cécile BREGEON
- Vincent BONNISSEAU
- Jean LEFRANC
- Cécile MARCHAND
- Jacqueline LE QUÉRÉ
- Florent BASLÉ
- Cécilia LEMOINE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Nomme Oliver SCHREIBER, Cécile BREGEON, Vincent BONNISSEAU, Jean LEFRANC, Cécile MARCHAND, Jacqueline LE QUÉRÉ, Florent BASLE, Cécilia LEMOINE pour le représenter au sein du Comité de Jumelage.**
- **Donne pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh